



Menace de licenciement

Par FBRC

Bonjour,

Je me permets de reposter sur ce forum car il m'avait bien aidé la dernière fois.

Pour résumer la situation, en début de mois mon employeur m'a exprimé oralement son souhait de se séparer de moi pour raison économique avec suppression de mon poste. Il m'a donc proposé une rupture conventionnelle.

J'ai répondu que j'étais disposé à partir si nous trouvions un accord. Leur proposition initiale me plaçant dans une situation financière compliquée, je l'ai refusée et j'ai formulé une contre-offre que j'estime raisonnable.

Ma contre-offre a été refusée cette semaine. Mon employeur m'a alors fait une nouvelle proposition, assortie d'un délai de 24h pour répondre et accompagnée de ce que je perçois comme des menaces. Soit j'accepte la rupture conventionnelle et "ça va bien se passer", soit ils suivront "l'autre procédure" et "ça va mal se passer". Quand j'ai demandé quelle était cette autre procédure, on m'a simplement répondu "un licenciement", sans préciser le motif.

Ce qui m'interpelle, le motif économique a été invoqué oralement dès le départ, mais ils ne semblent pas vouloir engager de licenciement économique. Je m'interroge donc sur le motif qu'ils pourraient invoquer pour un licenciement, sachant que je n'ai aucun reproche disciplinaire ou professionnel à mon dossier.

La DDETS me recommande de consulter un avocat, ce que je vais probablement faire. Je poste ici en parallèle pour recueillir un maximum de retours de personnes plus compétentes que moi dans ce domaine.

Ma question est la suivante :
Que feriez-vous à ma place ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Vouloir faire des économies, n'est pas pour autant un motif économique qui permettent un licenciement économique .

Dans le droit du travail, tout dépend toujours de l'ancienneté pour savoir ce qu'on a à y gagner ou à y perdre .

Une RC coûte 40% de plus que ce qu'il vous donnera en indemnité .

A mettre en perspective avec ce qu'il vous devrait en cas de licenciement abusif au pire (avec les délais de justice qui vont avec)

D'où le conseil d'aller voir un avocat pour faire le point .